

Le débat sur le numerus clausus à nouveau relancé

■ Des voix s'élèvent pour supprimer le numerus clausus en Belgique après la décision française de l'abroger en 2020.

Le président français, Emmanuel Macron, a annoncé mardi la suppression à la rentrée 2020 du numerus clausus. À son estime, "une absurdité" qui limite le nombre d'étudiants admis en 2^e année d'études de médecine, de sages-femmes, de dentisterie ou de pharmacie. Une démarche saluée par Écolo, qui plaide pour une modification de notre système actuel. Les verts ont d'ailleurs déposé dans la foulée une proposition de résolution à la Chambre visant à remanier notre système basé sur un numerus clausus et des quotas de médecins.

Les conséquences de cette suppression en France seront palpables chez nous. Refoulés ou effrayés par le concours, de nombreux étudiants français se sont tournés vers la Belgique francophone. À tel point que des filtres ont été successivement posés pour limiter leur nombre.

Aujourd'hui, selon l'Ares (Académie de recherche et d'enseignement supérieur), les étudiants français représentent approximativement 10 à 15% des inscrits dans les filières médicales belges. Des chiffres qui devraient baisser dès 2020.

L'échec du concours

Cependant, cette baisse de l'affluence française chez nous ne réduira pas l'écart qui existe entre le nombre d'attestations Inami – sésame permettant aux étudiants d'exercer leur profession – réservés chaque année à la

Fédération Wallonie-Bruxelles et celui des étudiants qui veulent devenir médecin. Les étudiants français ne sont en effet pas comptés dans le quota belge.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a bien essayé de résorber cet écart. En 2015, en accord avec le fédéral, elle a mis en place un concours en fin de première année pour réguler l'accès à la filière et ainsi garantir un nombre suffisant de numéros Inami pour les diplômés. Trois plus tard, après une série de péripéties juridiques, le système a été modifié et un examen d'entrée a été instauré à l'entrée des études. Sans vraiment régler le problème (lire ci-contre).

"On se retrouve avec un surplus de près de 600 étudiants par rapport aux numéros Inami disponibles. C'est aberrant!"

Jacques de Toeuf
Vice-président de l'Absym

Refonte du programme

Une situation absurde pour le D^r Jacques de Toeuf, vice-président de l'Association belge des syndicats médicaux (Absym): "On se retrouve avec un surplus de près de 600 étudiants par rapport aux numéros Inami disponibles. C'est aberrant!" Pour lui, il faut absolument limiter l'accès. "Il faut penser aux patients. Il y a une limite à la capacité de former correctement un grand nombre d'étudiants et on ne peut pas laisser sortir des gens plus ou moins bien formés." Mais il concède que bien qu'efficace un concours est aussi in-

juste. Le vice-président de l'Absym ne plaide pas pour la suppression des quotas mais pour une refonte des premières années en un tronc commun "scientifique" et la mise en place de concours en fin de bachelier. Ils seraient ainsi moins injustes car les étudiants auraient les mêmes bases. Une proposition qui se rapproche de celle des écologistes. Ils proposent une réorganisation complète des différentes filières dans une école de la santé, en s'appuyant sur un tronc commun et une orientation plus progressive des étudiants tout au long de leur cursus.

J.C. (st.)

Examen d'entrée

Pour Maggie De Block, trop de candidats francophones ont réussi

Barre trop bas. Organisé depuis deux ans, l'examen d'entrée en médecine et dentisterie vise à limiter l'accès d'étudiants dans la filière médicale. C'était une exigence de la ministre fédérale de la Santé, Maggie De Block (Open VLD), qui

menaçait, en début de législature, de ne plus délivrer de numéros Inami aux nouveaux médecins francophones sans "filtre efficace" à l'entame des études en Fédération Wallonie-Bruxelles. Près de 1200 candidats ont réussi l'épreuve cette année, alors que 600 attestations Inami seront disponibles au terme de leurs six années de formation. Ce qui ne plaît pas à Maggie De Block. Elle estime que les francophones ont placé la barre trop bas.

Et la pénurie? Des propos qui ont fait bondir Jean-Claude Marcourt (PS),

ministre de l'Enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il se dit "stupéfait" par la nouvelle expression de "mauvaise foi" de M^{me} De Block dans ce dossier. "C'est le fédéral qui a exigé que le concours que nous avions instauré (à l'issue de la première année d'études de médecine) soit transformé en examen d'entrée", rappelle-t-il. Pour lui, le vrai problème auquel la ministre de la Santé devrait s'atteler, c'est la pénurie de médecins constatée en Wallonie et à Bruxelles.